



REVUE DE PRESSE

Jeudi 03 juin 2021

*Mobile: 0770 88 90 80
communication@capc.dz
Lotissement Sylvain Fourastier N°08 El Mouradia, Alger*

SOMMAIRE

A la Une.....	3
Frontières : le gouvernement confirme l'ouverture d'une ligne aérienne à destination de Francfort et Rome (Algérie Eco).....	3
Micro-entreprises : Création d'une Commission consultative (El Moudjahid)..	6
6e édition du colloque sur la Contrefaçon : Nécessité de fédérer les efforts (El Moudjahid)	7
Hamza Boughadi, expert en économie : « Il y a lenteur dans la prise en charge des problèmes des entreprises» (EcoTimes).....	9
Othmane Hammadi, le doyen des présidents de Chambres de commerce et d'industrie, à L'Expression :.....	11
«Je veux apporter mon grain de sel» (L'Expression)	11
Djerad inaugure le navire Djanet de transport de marchandises : «L'Algérie doit reprendre son rôle dans l'économie régionale et mondiale» (El Moudjahid)	13
Impact de la Covid-19 sur l'industrie pharmaceutique : Le secteur a résisté à la crise sanitaire (El Watan).....	14
Rachid Sekak, expert financier : “La croissance pérenne pour le pays viendra du secteur privé”(Liberté).....	15
Partenariat public-privé : Les défis à relever (Horizons).....	17
Produits de la contrefaçon: Près de 44.000 infractions en 4 mois (Le Quotidien d'Oran).....	18
Produire plus de blé dur et réduire l'importation de blé tendre : L'autre challenge de l'Algérie (L'Expression).....	19
Classement des 500 premières entreprises en 2021 : Sonatrach trône sur l'Afrique (L'Expression)	21
Energie	22
Investissements dans les énergies propres : Les majors accélèrent le pas (Reporters)	22
Quota de l'Algérie au sein de l'opep+ : hausse de 14.000 barils/j (El Moudjahid)	23
Pétrole et gaz : BP veut vendre ses actifs algériens à ENI (Le Soir d'Algérie)	24
Veille	26
Ambassade turque à Alger: Les conditions de voyage en Turquie dévoilées (Le Quotidien d'Oran).....	26

A la Une

Frontières : le gouvernement confirme l'ouverture d'une ligne aérienne à destination de Francfort et Rome (Algérie Eco)



Le Gouvernement qui s'est réuni, ce mercredi 2 juin 2021, a annoncé l'ouverture d'une ligne aérienne hebdomadaire à destination de Frankfurt et Rome, selon un communiqué des services du Premier ministre.

Lors de cette réunion, le Premier ministre, Abdelaziz Djerad, a également recommandé de « poursuivre l'ouverture de l'espace aérien au profit des voyageurs dans de bonnes conditions avec l'impératif de se conformer rigoureusement aux mesures de prévention contre la pandémie. »

Selon la même source, le gouvernement a également examiné des projets de décrets exécutifs et des exposés intéressant les secteurs de de l'Intérieur, des Collectivités locales et de l'Aménagement du Territoire, de l'Energie et des Mines, de la Culture et des Arts, des Affaires étrangères, de la Numérisation et des Statistiques.

Organisation et fonctionnement du fonds de calamités naturelles et de risques majeurs

Ainsi, à l'entame de la réunion, le ministre de l'Intérieur a présenté un projet de décret exécutif modifiant et complétant le décret exécutif 90-402 du 15 décembre 1990 portant organisation et fonctionnement du fonds de calamités naturelles et de risques majeurs.

« La gestion des dégâts occasionnés par les catastrophes naturelles et technologiques requiert souvent le recours à des mesures complexes et multisectorielles, en sus de l'intervention de plusieurs acteurs afin d'y palier », lit-on dans le communiqué, qui ajoute : « Cette complexité est accentuée par d'autres procédures organisationnelles, notamment celles ayant trait à la déclaration de la zone sinistrée, laquelle constitue une condition préalable dans la programmation des dépenses publiques consacrées à la prise en charge des catastrophes et des sinistrés. »

Au vu du soutien pour les pertes occasionnées s'élevant à 540 milliards DA, soit 5 milliards USD durant la période 2014-2018, le Gouvernement insiste sur: « L'encouragement de l'assurance des biens contre ce genre de risques »; « Le renforcement de la prévention pour éviter les constructions dans les régions menacées par l'effondrement. »

Secteur de l'Énergie et des Mines

Le ministre de l'Énergie et des Mines a présenté, de son côté, trois projets de décrets exécutifs : « Le premier projet de texte porte sur le système d'autorisation pour l'exploitation des infrastructures et des structures dépendant des activités hydrocarbures, ainsi que les modalités d'approbation des études de risques relatives aux activités d'exploration. » Le deuxième décret « définit les modalités de calcul du programme de cession des sites et leur remise en état concernant les contrats de concession pour le transport par canalisation, la normalisation des coûts et leur révision périodique, le calcul des affectations annuelles et le transfert de propriété. »

Le troisième décret porte sur « les modalités de calcul des coûts des programmes de cession de sites et leur remise en état et la révision périodique de ce coût avec calcul et évaluation des affectations annuelles. » Examen d'un projet de texte sur la vente de livres en ligne

De son côté, la ministre de la Culture et des Arts a présenté deux projets de décrets exécutifs. Le premier projet port sur le prix du livre. « Pour garantir un prix unifié du livre et protéger le consommateur, le grand public doit être informé du prix de vente du livre. Bien que l'éditeur et l'importateur sont libres de fixer le prix, ces deux derniers s'engagent à informer le public de ce prix », indique la même source, qui ajoute : « L'éditeur est tenu d'afficher le prix sur la quatrième page de sa couverture, tandis que l'importateur doit afficher clairement le prix du livre importé conformément aux dispositions contenues dans ce projet de décret. »

Lors de cette réunion, l'accent a été mis sur « l'importance de clarifier la relation entre l'auteur, l'éditeur et le distributeur ainsi que l'encouragement de l'écriture et la traduction, car l'Algérie a fortement besoin d'opérer le changement escompté compte tenu de la situation actuelle du marché du livre. »

Le deuxième projet de texte a trait « à la vente du livre en ligne, ce type de vente constituant un autre moyen de commercialisation du livre. » « La généralisation de cette procédure devra renforcer l'opération de distribution du livre en Algérie aussi bien en format papier que numérique », explique-t-on, en ajoutant : « Ce texte vise à adapter le Code du Commerce électronique de 2018 à la loi relative aux activités et au marché du livre du 2015 en vue de protéger les éditeurs des opérations de piratage et de falsification. »

« La diplomatie économique au service des entreprises algériennes »

Le ministre des Affaires étrangères a présenté, pour sa part, un exposé sur « la diplomatie économique au service des entreprises algériennes », mettant en exergue la dimension économique de notre corps diplomatique national. « Cette option stratégique des activités de notre corps diplomatique est concrétisée par l'accompagnement efficace en temps réel des opérateurs économiques dans leurs efforts visant à accéder aux marchés extérieurs », lit-on dans le communiqué, qui précise : « Nos représentations diplomatiques et consulaires s'acquittent d'un rôle important dans la vulgarisation des produits et des services algériens et

œuvrent à la redynamisation de leur compétitivité dans les marchés extérieurs. »

« La série de mesures opérationnelles initiées par le ministère des Affaires étrangères visent à propulser et à hisser les capacités de compétitivité de nos opérateurs à accéder aux marchés étrangers et à établir des partenariats économiques gagnants-gagnants conformément aux nouvelles orientations décidées par le président de la République dans le cadre de la diversification de l'économie nationale et la promotion des exportations hors hydrocarbures », explique-t-on encore.

A ce propos, le Premier ministre a mis l'accent sur l'importance de : « La formation dans le domaine de la diplomatie économique et l'implication des spécialités financière et économique »; « L'activation du rôle de l'Agence algérienne de coopération internationale pour la solidarité et le développement. »

Vers la relance du Conseil national des statistiques

S'agissant du secteur de la numérisation et des statistiques, le ministre a présenté le bilan sectoriel des activités de numérisation, et un état des lieux sur les activités du ministère concernant les statistiques. « L'exposé présente un plan de réhabilitation du système des statistiques algérien sur la base de la relance du Conseil national des statistiques et la modernisation de l'Office national des statistiques (ONS) », fait savoir le même communiqué.

Et d'ajouter : L'opération de l'enquête statistique locale constitue un pas de grande importance dans le processus de renforcement du système national des statistiques à travers une fine connaissance des compétences et des potentialités économiques locales d'une part, et la consultation et la maîtrise des indicateurs de cohésion sociale, d'autre part, à même d'orienter efficacement les politiques générales de l'Etat en vue de réaliser un développement local durable et efficient. »

En outre, la même source indique : « En exécution des décisions du président de la République durant le Conseil des ministres du 2 mai 2021, les ministres de l'Intérieur, des Finances, de l'Agriculture et de l'Habitat ont signé un texte à caractère exécutif visant la régularisation de toutes les assiettes foncières ayant permis la réalisation des programmes de logement et d'équipements publics. »

« Cette opération se veut une assurance pour des milliers de citoyens quant à l'obtention des actes de propriété de leurs logements et, partant, une fin à cette situation qui a duré plus de 20 ans », explique le communiqué, qui ajoute : « De même qu'il a été décidé de composer le Conseil national des statistiques et de l'élargir à des experts. »

A l'issue de la réunion, le Premier ministre a formulé des recommandations servant nombre de secteurs :

Dans le secteur de la Numérisation : parvenir à une plateforme pour la collecte de données de tous les opérateurs.

Dans le secteur de l'éducation: assurer les moyens de prévention et de sécurité nécessaires pour le déroulement des examens de fin d'année dans les meilleures conditions.

Lancer une campagne nationale d'envergure pour prendre en charge la maintenance et la propreté de la Grande Mosquée d'Alger, en attendant la mise en place d'une instance de gestion de ce monument religieux.

Dans le secteur de la Santé : élargir la campagne de vaccination contre le coronavirus et maintenir toujours les consignes et mesures de prévention édictées.

Micro-entreprises : Création d'une Commission consultative (El Moudjahid)

Le ministère délégué auprès du Premier ministre, chargé des Micro-entreprises, a annoncé la promulgation de deux arrêtés ministériels portant création de la Commission nationale consultative des micro-entreprises et des commissions de wilaya y relevant.

Dans un communiqué posté sur sa page Facebook, le ministère délégué a précisé qu'il s'agit de l'arrêté ministériel No 05 portant création de la Commission nationale consultative des micro-entreprises et de l'arrêté ministériel No 06 portant création des commissions locales y relevant, promulgués mardi dernier. Cette démarche intervient pour renforcer les cellules d'écoute et de veille, que le président de la République a ordonné de mettre en place auprès de tous les départements ministériels, a indiqué la même source, précisant que cette commission est placée sous tutelle du ministre délégué auprès du Premier ministre, chargé des micro-entreprises, pour suivre et évaluer l'efficacité de la politique nationale d'appui et de développement des micro-entreprises. La commission a pour principale mission de promouvoir le dialogue et la concertation entre les micro-entreprises représentées par leurs associations et leurs organisations professionnelles, d'une part, et les pouvoirs publics, d'autre part. Elle est chargée de formuler des recommandations sur le dialogue et la concertation entre les pouvoirs publics et les partenaires socioéconomiques sur les questions liées à l'appui et au développement de l'entrepreneuriat, à la politique et à la stratégie de promotion et de développement des micro-entreprises.

Elle aura également pour missions, l'encouragement de la création et du développement des micro-entreprises, outre la proposition de mécanismes à même d'améliorer leur environnement, de faciliter leur adaptation aux nouvelles technologies et d'encourager l'appui à l'innovation au sein des micro-entreprises.

La commission est chargée aussi d'émettre des recommandations ayant trait à l'amélioration de la compétitivité des micro-entreprises, au soutien de leur développement et de leur pérennité, à la collecte des informations relatives aux micro-entreprises, à leur exploitation, à leur généralisation, à l'accès des micro-entreprises aux marchés publics, à l'encouragement des micro-entreprises à s'organiser sous forme de groupements et à l'enrichissement des programmes de formation en entrepreneuriat, en vue d'accompagner la cartographie des activités. Les recommandations ont trait

également au développement du partenariat en matière de la formation avec les différents secteurs et à l'encouragement de la coopération en termes d'investissement et de partenariat en matière des micro-entreprises.

La Commission est constituée de représentants de l'administration centrale du secteur des micro-entreprises, de représentants de l'Agence nationale d'appui et de développement de l'entrepreneuriat (ANADE), de représentants de la société civile au double plan national et régional, d'autant plus que ses membres seront choisis pour leurs compétence et leur expérience en matière de développement de l'entrepreneuriat. Par ailleurs, le communiqué indique que l'arrêté numéro 6 du 25 mai écoulé vise à créer des sous-comités de wilaya, dans chaque wilaya, relevant de la Commission nationale consultative des micro-entreprises. Ces sous-comités seront placés sous la tutelle de l'ANADE et leur mission principale consistera en la promotion du dialogue et de la concertation dans chaque wilaya, entre les micro-entreprises représentées via leurs associations et leurs organisations professionnelles, d'une part, et les pouvoirs publics, d'autre part.

Ces mesures entrent dans le cadre de l'encouragement de l'action de concertation et de l'appui de la politique de dialogue et de la coordination commune entre les différents acteurs du domaine de l'entrepreneuriat et des micro-entreprises, et de la création des activités et en vue d'assurer l'échange des expertises et des expériences entre les micro-entreprises, dans le but de promouvoir et de développer un climat des affaires approprié à l'activité des micro-entreprises en Algérie.

6e édition du colloque sur la Contrefaçon : Nécessité de fédérer les efforts (El Moudjahid)



Le Centre international des conférences (Club-des-Pins) a abrité, mercredi, la sixième édition du Colloque sur la contrefaçon, sous le thème : «Contrefaçon, comment se protéger en Interne et à l'International». Organisée par le World Trade Center Algiers (WTCA), cette conférence a été marquée par la participation d'institutions nationales et internationales concernées par la question, notamment le département du Commerce, l'administration des Douanes, l'Institut algérien de la propriété intellectuelle (INAPI), l'Office national des droits d'auteur et droits voisins (ONDA), ainsi

que d'organismes internationaux spécialisés, dont l'Organisation mondiale de la propriété intellectuelle (OMPI) et l'Office de l'UE pour la propriété intellectuelle (EUIPO).

Experts, juristes et professeurs d'universités ont également pris part à ce colloque. Dans son allocution d'ouverture, M. Ahmed Tibaoui, General Manager and CEO (WTCA), a rappelé que «le phénomène de la contrefaçon gangrène les différentes économies», surtout quand il est associé au marché informel, «comme c'est le cas pour l'Algérie» où «tous les domaines ou presque sont touchés». Citant des statistiques douanières, il a rappelé que «500.000 produits sont saisis, en moyenne, par an. Des produits qui émanent essentiellement de Chine», précisant que «des pays comme le Bangladesh, l'Inde, la Turquie, les Émirats arabes unis ou la Malaisie sont également pourvoyeurs de produits contrefaits». Ces chiffres «donnent seulement une idée de la réalité, sans toutefois refléter l'ampleur du phénomène», a-t-il dit. «Concurrence déloyale pour les entreprises, destruction d'emplois, danger pour la santé et la sécurité des consommateurs», telles sont les incidences de ce fléau sur l'économie nationale, difficilement combattues, en raison, d'une part, du marché informel qui ne permet pas une traçabilité du produit, et, d'autre part, du peu d'implication des titulaires de marques». Plus qu'une violation au droit de propriété intellectuelle, la contrefaçon porte aussi atteinte «au développement des entreprises et encourage les activités illicites, comme les infractions à la législation du travail ou aux normes de fabrication des produits, menaçant directement la santé et la sécurité des consommateurs», d'où «l'impératif de développer une collaboration entre plusieurs intervenants, à commencer par le titulaire de la marque». M. Tibaoui a déclaré, enfin, que «les recommandations qui seront émises feront l'objet d'un rapport qui sera transmis aux pouvoirs publics».

1.118 marchés informels sur 1.480 marchés parallèles existants

Le représentant du ministère du Commerce, M. Tarik Selloum, a affirmé, pour sa part, que la lutte contre la contrefaçon «exige la fédération des efforts de tous», précisant que «les droits de la propriété intellectuelle sont consacrés dans la Constitution algérienne en tant que droits protégés garantissant la concurrence loyale et les instruments de régulation du marché, ainsi que la protection du consommateur». L'Algérie, a-t-il souligné, «a introduit une série de mesures et mis en place des dispositifs de contrôle assortis de sanctions pour combattre ce crime économique, notamment la loi 04-02 du 23 juin 2004 fixant les règles applicables aux pratiques commerciales, la loi 04-08 du 14 août 2004 relative aux conditions d'exercice des activités commerciales et la loi 03-03 du 19 juillet 2003 relative à la concurrence».

M. Tarik Selloum a fait état également d'une démarche interministérielle, incluant le département du Commerce, pour l'élaboration d'une loi destinée à renforcer la lutte contre la contrefaçon. Aussi, «conscient de la gravité de ce phénomène, le ministère du Commerce a mis en place un plan d'action pour contrôler tous les produits, entrés au pays, qu'ils soient fabriqués en Algérie ou importés, notamment au niveau des frontières». «Au cours des 4 premiers mois de l'année, les services du commerce ont effectué 548.257

interventions, l'expertise ayant permis de relever 43.871 infractions soldées par l'établissement de 41.632 PV de poursuite judiciaire», a-t-il déclaré. Il a indiqué, d'autre part, que les services de son ministère, en collaboration avec ceux des wilayas, ont éradiqué 1.118 marchés informels sur 1.480 marchés parallèles existants, soulignant la nécessité de «conjuguer les efforts pour combattre ce fléau», pour moraliser la pratique commerciale et mettre fin à l'anarchie qui prévaut au niveau du marché, du fait de la spéculation et des situations de monopole pour une plus grande transparence dans les transactions commerciales». M. Arezki Hennad, directeur de la répression de la fraude au niveau de la Direction générale des Douanes, a abordé, quant à lui, l'aspect juridique de la lutte contre la contrefaçon, notamment les dispositions du code des douanes, les modalités d'intervention et les chiffres relatifs aux retenues des marchandises contrefaites. L'intervenant a expliqué les différentes étapes précédant la saisine des produits contrefaits, à commencer par la suspension du dédouanement, en passant par la prise d'échantillons pour examen jusqu'à la retenue de la marchandise en cas de confirmation du délit de contrefaçon dans un délai de 10 jours sur la base d'intervention d'office ou suite à une requête. Il a indiqué qu'entre 2007 et 2020, 547 demandes d'intervention ont été enregistrées et 357 alertes de contrefaçon établies. Les retenues pour suspicion de contrefaçon ont atteint, pour la même période, 12.524.640 articles. En 2020, le nombre d'articles saisis a atteint 385.714.

Hamza Boughadi, expert en économie : « Il y a lenteur dans la prise en charge des problèmes des entreprises» (EcoTimes)



Eco-Times : Un groupe de travail chargé de réaliser un rapport sur l'impact généré par la pandémie de la Covid-19 sur la situation économique et financière du pays. Ce rapport sera en tant que tableau de bord pour le gouvernement. Est-ce que l'Etat se dirige-t-il vers une prise en charge réelle des effets de la pandémie sur l'économie nationale, tout en sachant que des pans entiers de cette dernière, sont à l'arrêt ?

Hamza Boughadi : Après 15 mois de pandémie, l'Algérie a connu sa plus grande crise d'emploi avec plus de 600 mille employés ayant perdu leurs postes de travail et près de 60 mille artisans de la Petite et moyenne entreprise qui ont baissé leurs rideaux d'une façon définitive. Des manques à gagner et des difficultés financières sans précédent pour des milliers

d'entreprises algériennes, soit, des données qui illustrent les difficultés immenses d'une économie déjà souffrante. L'instauration d'un comité chargé de réaliser un rapport sur l'impact généré par la pandémie est une décision qui aurait dû être prise durant la première semaine de la crise, pour arriver à amortir le choc de la pandémie, d'une part, et également les difficultés et restrictions imposées par le gouvernement. La lenteur de la prise en charge des problèmes que la plupart des entreprises ont subis, est l'un des facteurs causant toute ces pertes. C'est pour cela que le mieux, aurait été de réaliser un rapport sur les manœuvres et initiatives possibles et efficaces pour diminuer ces impacts.

Face à une situation financière difficile, les pouvoirs publics seront-ils en mesure de prendre des décisions courageuses en faveur des entreprises en difficultés ? Les mesures d'accompagnements engagées par le gouvernement durant cette période de pandémie n'étaient-elles pas suffisantes aux yeux des opérateurs économiques ?

Face à une telle situation, les pouvoirs publics peuvent rattraper certaines lacunes en prenant des décisions en faveur de l'amélioration du climat des affaires, de réforme intégrale sur les institutions économiques pivots, pour relancer l'activité économique dans l'immédiat, ce qui va donner un bon souffle pour les affaires et pour ces entreprises qui seraient encore récupérables. L'allègement fiscal, le report des remboursements des échéances des crédits d'investissement, etc., auraient été de vrais gilets de sauvetage pour des milliers d'artisans et de petites et moyennes entreprises qui ont sombré dans l'impossibilité de couvrir leurs charges à cause d'une économie précaire et paralysée pendant des mois.

Toutefois, ces allègements ne sont pas vraiment réalisables, vu la santé financière de l'Etat et le déficit budgétaire chronique depuis 5 ans. C'est pour cela, que les mesures prises par le gouvernement n'ont pas été suffisantes. Selon vous, quelles sont les mesures appropriées pour relancer réellement l'appareil économique du pays et atteindre l'objectif de croissance des 4% en 2021 ?

Pour relancer réellement l'appareil économique du pays, il faudrait d'abord qu'il y ait une vraie volonté de changement de méthodes, de modèle de prise de décision ainsi que des modalités d'application. Il faudrait commencer un travail de fond sur l'ensemble des mécanismes économiques, tels que, le système fiscal, le système bancaire, les transferts sociaux, la numérisation et la transparence dans la coopération intersectorielle. D'autre part, la compréhension des besoins à travers un travail de proximité de bas en haut, assurerait la vraie prise en charge et la résolution des différents blocages d'une façon pratique, efficace et définitive. L'ouverture économique sur le monde et l'intensification du travail de la diplomatie économique par la constitution de diverses alliances économiques régionales et internationales en vue d'attirer le plus grand nombre de capitaux étrangers, devrait être une préoccupation centrale aussi, outre, assurer la stabilité des lois et la flexibilité ainsi que la réactivité de l'administration, encourager les secteurs qui enregistrent de bons résultats tels que l'agriculture.

**Othmane Hammadi, le doyen des présidents de Chambres de commerce et d'industrie, à L'Expression :
«Je veux apporter mon grain de sel» (L'Expression)**



Dans cet entretien, Othmane Hammadi, qui est également P-DG du groupe du même nom, du fond de sa longue expérience de doyen des Chambres de commerce CCI et président de la Capc de Béchar, nous expose sa vision de relance de la croissance économique. En tant que fin connaisseur du territoire saharien et transfrontalier, il nous livre ses secrets pour provoquer ce déclic tant attendu, pour rendre attractives nos frontières et notre économie transfrontalière.

L'Expression: Que pensez-vous de ce forum algéro-libyen?
Othmane Hammadi: C'est une bonne initiative que nous devrions accompagner, soutenir et encourager. Nous espérons, cependant, que toutes les parties, organismes et responsables de l'Etat contribueront efficacement à la concrétisation de cette initiative. Nous avons accusé un grand retard dans le développement économique et dans l'investissement aussi, comparativement à nos voisins, pour ne parler que d'eux. C'est une chance extraordinaire qui s'offre à nous, mais reste à concrétiser le suivi et la régulation sur le terrain.

Que préconisez-vous pour ce faire? Où résident justement les solutions?
Ce sont les opérateurs économiques, les investisseurs et les hommes d'affaires qui doivent être consultés. Ce sont eux, avec leurs représentations légales qui sont sur le terrain, ils doivent être impliqués et associés dans les prises de décision, si on veut réellement avancer, trouver les solutions et aller plus loin dans notre vision et projets. Même les parlementaires doivent être impliqués dans cette oeuvre d'édification nationale. Les autorités ne détiennent pas les solutions aux problèmes posés. C'est le président de la République qui l'a dit, à travers ses différents cycles de consultation de la société civile et des opérateurs économiques. Nous devons travailler de concert.

Oui, mais vous en tant qu'opérateur économique, quelle est votre vision pour démarrer et réussir cette relance tant espérée?
En tant que doyen des Chambres de commerce, avec à mon actif quatre mandats en tant que président, et une vingtaine d'années d'expérience, en toute modeste expérience, je veux apporter mon grain de sel dans ce vaste chantier. Je commence par des exemples qui paraissent mineurs et simples, mais qui ont une importance cruciale dans la suite des événements. Prenons l'exemple des cartes magnétiques. C'est impossible de continuer avec cette

situation que nous subissons. On attend que les gens viennent demander les cartes de paiement électroniques. À mon humble avis, les banques doivent s'impliquer davantage dans cette perspective. Par le biais du Trésor ou des garanties de la Banque centrale, l'état doit introduire des mesures incitatives, hardies et courageuses. Les bonus c'est fait pour ça. On doit inciter la clientèle à aller vers des dépôts de fonds, avec des garanties suffisantes et attractives. Aussi, nous devons impérativement élargir et encourager l'utilisation et les paiements par cartes magnétiques. C'est malheureux de voir ces scènes de chaînes d'attente devant et à l'intérieur des banques. Des scènes qui donnent une mauvaise image du décor financier et bancaire du pays. Ce n'est pas normal, que des salariés retirent toutes leurs paies, d'un seul coup. Tout le monde a sa propre banque chez lui. Du coup, il n'y a plus d'argent en circulation. Il faut renverser cette tendance, les gens doivent apprendre progressivement à acheter et à effectuer des transactions électroniques. Cette masse d'argent hors-circuit bancaire peut être récupérée facilement et automatiquement avec des mesures hardies. Il faut oser casser ces traditions négatives et obsolètes. Nous devons nous impliquer davantage sur ce dossier.

Oui, mais comment le faire?

Il faut engager des mesures incitatives par les banques. S'il y a un manque à gagner c'est le Trésor qui doit le supporter ou le rembourser. Mais quel que soit x, quand on incite les gens avec un taux d'intérêt de 5 à 10%, on peut créer cet engouement et constituer cette marge de manoeuvre et de sécurité confortable. Quand un client fait un dépôt d'un milliard de centimes, sous garantie d'être bénéficiaire d'un bonus quelconque, cela ne peut pas nuire aux intérêts de la banque, puisque cette opération devra consacrer la disponibilité et drainer les flux financiers nécessaires au renflouement. Tant que les Algériens n'ont pas encore assimilé l'intérêt de la carte bancaire, et que nos gouvernants n'ont pas engagé de réelles mesures attractives et courageuses, afin de renverser la barre, nous continuons à subir les contrecoups de ces déséquilibres. Prenez l'exemple des citoyens européens et de leurs banques.. ce sont d'autres us bien ancrés. Les banques doivent réagir rapidement et faire preuve d'innovation et d'une grande créativité dans cette perspective.

Est-ce là la seule alternative à proposer pour renverser la barre? Il y a aussi l'utilisation des lettres de change à introduire et à généraliser. Ce sont des traites. Il s'agit d'un document commercial qui a une durée déterminée. Quand on voit toutes ces marchandises qui inondent notre marché intérieur, on est déconcerté. Ailleurs, ce document commercial est très usité dans les différentes transactions commerciales. Aujourd'hui, le commerce informel prend le dessus sur l'économie toute entière, en imposant ses règles. Nous ne sommes plus dans le contexte d'une économie de marché. Ce sont ces détails qui bloquent ou qui retardent la relance et la croissance économique. Le cash et, dans une moindre envergure le chèque, sont consacrés comme modes de paiement et de transactions généralisés. Le commerce ralentit dans pareilles situations et crée les crises et les pénuries. Avec ces lettres de change, les commerçants ne sont plus tributaires des restrictions et des contraintes imposées par le marché de

l'informel. Ce qui contribue, de manière efficace, à la lutte contre les pénuries, les monopoles et le trabendisme.

Ce sera suffisant pour relancer la croissance et l'économie? Non bien entendu. L'exportation intra-africaine est également une grande opportunité que nous délaissions. On attend une hypothétique ouverture des banques et leur implantation à l'échelle des pays africains. Je crois que nous avons trop attendu et nous nous sommes attardés sur les déclarations d'intention. À défaut d'ouvrir des succursales bancaires, pourquoi ne pas opter pour des guichets bancaires au niveau des points frontaliers? Nous ne pouvons plus nous permettre le luxe d'attendre une volonté réelle. Il faut encourager les opérateurs économiques, les hommes d'affaires et les investisseurs, qui veulent consentir des projets, des équipements logistiques et des installations économiques et commerciales, en vue de rendre attractives nos frontières et drainer les investissements, quels qu'ils soient. Ce sont là des opportunités réelles, qui méritent des mesures incitatives et encourageantes. Pourquoi ne pas permettre aux hommes d'affaires désireux d'investir au niveau des frontières, Mali, Niger, Mauritanie, etc... d'implanter ou de délocaliser des usines de transformation, des hangars ou entrepôts de stockage, des chambres froides, etc. Cela, par exemple, moyennant des aides et des facilitations fiscales et financières, notamment l'octroi d'agréments, des lignes de crédits, des exonérations, afin de favoriser notre projection dans la profondeur du territoire africain, qui recèle de réelles opportunités d'affaires.

Pareilles infrastructures pourraient contribuer à l'essor commercial algéro-africain, notamment dans les transports, le développement de la logistique, l'attractivité du territoire et la création d'emploi.

**Djerad inaugure le navire Djanet de transport de marchandises :
«L'Algérie doit reprendre son rôle dans l'économie régionale et
mondiale» (El Moudjahid)**

Le Premier ministre, Abdelaziz Djerad, a inauguré, lundi à Alger, le nouveau navire Djanet destiné au transport de marchandises, d'une capacité de 1.478 conteneurs, en faveur du Groupe algérien de transport maritime (GATMA).

Intervenant à la cérémonie d'inauguration, le Premier ministre a souligné que "l'Algérie doit reprendre la place qui lui sied et son rôle dans le bassin de la Méditerranée et dans l'économie régionale et mondiale", à travers ce genre d'opérations à même de réduire la facture de prestation de services auprès des opérateurs étrangers en matière de transport maritime. M. Djerad a qualifié de "point noir" les coûts et dépenses des services de transport maritime assurés par les opérateurs étrangers, préconisant de recourir davantage à l'utilisation des moyens nationaux dans ce domaine.

Cette orientation s'inscrit dans le cadre du "projet du gouvernement visant l'acquisition de navires de ce type", a-t-il ajouté.

Les responsables du secteur estiment que les entreprises nationales sont en mesure d'atteindre un taux de couverture de 23 voire 30% dans le transport maritime national des marchandises, a-t-il précisé, soulignant l'importance d'atteindre un taux de couverture de 50% à travers l'utilisation des navires algériens, et partant atteindre l'autonomie nationale grâce aux cadres locaux formés dans le domaine maritime, y compris dans la maintenance. Le Premier ministre a évoqué les enjeux futurs en matière de navigation maritime nationale et les opportunités d'intensification des échanges commerciaux avec le partenaire libyen, notamment après sa rencontre, dimanche dernier, avec le chef du Gouvernement libyen d'union nationale, Abdelhamid Dbeibah, durant laquelle il a été décidé d'ouvrir une ligne maritime Libye-Algérie. Dans ce cadre, il a relevé l'importance de ces navires dans les relations commerciales entre l'Algérie et les pays maghrébins et africains en général, rappelant l'histoire "glorieuse" de l'Algérie dans le domaine maritime.

Classé "navire vert", le navire "Djanet,» qui doit assurer le trafic de marchandises au niveau du bassin de la Méditerranée, est doté de moyens et d'équipements sophistiqués conçus pour être respectueux de l'environnement, selon les explications de son équipage. L'Algérie réceptionnera au cours de cette semaine un navire similaire de transport de marchandises baptisé "Cirta" et un autre pour le transport des voyageurs au profit de l'Entreprise nationale de transport maritime de voyageurs (ENTMV), baptisé "Badji Mokhtar 3", juillet prochain.

Impact de la Covid-19 sur l'industrie pharmaceutique : Le secteur a résisté à la crise sanitaire (El Watan)

L'émergence de la pandémie de Covid-19 a mis à rude épreuve tous les secteurs économiques. L'industrie pharmaceutique mondiale, en première ligne de la lutte contre l'épidémie, a été impactée dans son fonctionnement, mais elle a pu s'adapter à cette situation de blocage.

«Un secteur qui a pu résister à la pandémie», a déclaré Sofiane Achi, directeur général des laboratoires El Kendi, classés deuxième entreprise pharmaceutique spécialisée dans la fabrication de médicaments génériques en full process dans des pathologies chroniques (cardiologie, neuropsychiatrie, urologie, asthme et maladies respiratoires, oncologie et maladies auto-immunes).

Après la chute drastique du taux de croissance enregistrée en 2019, en passant de deux à un chiffre, l'industrie pharmaceutique algérienne locale a pu faire face aux besoins de la population. «Un secteur touché dans tous ses métiers et son activité par cette pandémie, mais nous nous sommes organisés pour éviter les ruptures des approvisionnements en matière première, importée d'Inde et de Chine, des pays qui étaient fermés», a-t-il

indiqué. Et de souligner que «malgré cela, des entreprises du médicament ont dû trouver des solutions pour assurer la disponibilité».

Pour lui, la Covid a servi de catalyseur durant l'année 2020 pour le développement des filières de l'industrie pharmaceutique et la fabrication de produits nécessaires pour faire face à cette crise sanitaire inédite. «Nous avons pu assurer une autonomie en matière de moyens de protection, notamment les masques chirurgicaux, l'oxygène, le gel hydroalcoolique et autres dispositifs, sans compter les médicaments qui étaient déjà fabriqués localement inscrits dans le protocole adopté par le ministère de la Santé contre la Covid-19», a-t-il ajouté. M. Achi se félicite de ces exploits tout en rappelant que la production nationale couvre 50% des besoins et souligne d'ailleurs que «l'industrie pharmaceutique nationale intéresse beaucoup de pays de la région qui entrent en contact avec nous pour des formations et des échanges».

Lesquels peuvent effectivement, a-t-il assuré, être engagés à travers «notre projet d'exportation vers l'Afrique de l'Ouest, la Libye dont le dossier sera incessamment réétudié. Une piste déjà envisagée par El Kendi pour se confronter à la compétition et avoir une expérience au plan international».

M. Achi rappelle que «le secteur a effectivement résisté grâce aux efforts consentis de part et d'autre pour assurer des approvisionnements de médicaments, sachant que le pays était fermé au monde». Il signale que le recours à la digitalisation et le travail à domicile ont été d'un grand secours aux entreprises qui étaient contraintes de libérer leurs salariés suite aux différents confinements. «Une expérience qui a été efficace à travers le monde. Notre entreprise a dépensé un million de dollars pour justement développer la digitalisation, une approche bien accueillie par tout le monde», indique-t-il.

L'impact de la Covid sur l'emploi a été également évoqué, surtout que beaucoup de secteurs ont connu de nombreux départs, contrairement à celui de l'industrie pharmaceutique, souligne le cofondateur du site de recrutement en ligne emploitic, Louai Djaffer. Il a précisé que l'industrie pharmaceutique fait partie des secteurs qui ont le plus maintenu les emplois et qui «envisage des recrutements dans un avenir proche, selon une étude menée par son équipe en étroite collaboration avec d'autres organismes». Concernant le travail à distance, une des questions adressées dans le cadre de l'étude, M. Louai a affirmé que 61% des employés se projettent pour un mix entre le télétravail et le présentiel.

Rachid Sekak, expert financier : "La croissance pérenne pour le pays viendra du secteur privé"(Liberté)

Il soutiendra qu'une autorité gouvernementale reconnue et crédible sera indispensable au succès de la réforme.

Invité par la faculté des sciences économiques, commerciales et des sciences de gestion de l'université Abderrahmane-Mira de Béjaïa, l'ancien directeur de la dette extérieure à la Banque d'Algérie (BA), Rachid Sekak, a animé avant-hier, un webinaire autour du thème : "Réforme du secteur bancaire : où en sommes-nous et où pouvons-nous aller ?" Un thème qui a suscité un intérêt notable auprès de la communauté universitaire de Béjaïa, tout particulièrement chez les étudiants et enseignants chercheurs de la faculté des sciences économiques.

D'emblée, le conférencier annonce la couleur en comparant la réforme du secteur bancaire à cette "Arlésienne" dont tout le monde parle et qu'on ne voit jamais. La pertinente analyse faite par cet expert financier a fait ressortir trois constats peu reluisants, à savoir "la faiblesse du niveau d'intermédiation bancaire, la prédominance des banques publiques et la faiblesse des crédits accordés au secteur privé".

Pour l'orateur, une telle configuration n'a pas permis au pays de réaliser son potentiel de croissance à deux chiffres et ce, malgré une abondance de ressources et un excès de liquidités bancaires pendant une période relativement longue.

Relevant l'omniprésence de l'État dans le secteur bancaire, en tant que principal actionnaire, régulateur et plus grand client, M. Sekak se demande si "une telle situation n'est pas malsaine et porteuse de relations incestueuses ?"

Cela dit, cet analyste financier se dit convaincu que "la croissance pérenne pour le pays viendra du secteur privé ou ne viendra pas et la concurrence devra être le maître-mot. Car, seule la concurrence peut être le moteur de l'innovation".

Bien que la réforme du secteur bancaire constitue, aux yeux de M. Sekak, "une nécessité incontournable", il n'en demeure pas moins que le processus de sa mise en œuvre, "est d'une grande ampleur technique et humaine, voire complexe", a-t-il soutenu.

Il estime, en revanche, que la rénovation du système bancaire ne sera pas suffisante pour relancer une croissance pérenne et diversifier notre économie, "si elle n'est pas accompagnée d'un programme cohérent de réformes structurelles dont elle est seulement une partie". Et d'ajouter : "Cette rénovation du secteur bancaire devra s'intégrer dans une stratégie plus large."

Selon cet expert en finances, il est quasiment difficile de faire une dichotomie entre économie financière et économie réelle, affirmant que "la situation actuelle du système bancaire reflète et accentue les dérèglements structurels de notre économie et de sa dérive budgétaire".

Évoquant d'autres caractéristiques du marché bancaire, le conférencier relève "une gamme de produits offerts étroite et banale", "un faible développement des services financiers spécialisés (leasing et factoring)", "l'absence du factoring, pourtant un élément essentiel du financement de la PME, à cause de blocages administratifs incompréhensifs", "une faible transparence des opérateurs et qualité des rapports des commissaires aux comptes", "un environnement réglementaire contraignant et instable", "un faible développement technologique..."

Par ailleurs, M. Sekak déplore le départ récent de la banque Crédit Agricole (CA-CIB) qui vient de perdre son agrément en Algérie. Ce qui constitue "un très mauvais signe", a-t-il estimé.

En conclusion, il soutiendra qu'"une autorité gouvernementale reconnue et crédible sera indispensable au succès de la réforme". Car il faudra aussi convaincre et faire adhérer. Il faut donc aussi souligner "la nécessité d'un cadre politique obligatoirement reconnu dans son autorité, sa crédibilité et son leadership".

Partenariat public-privé : Les défis à relever (Horizons)

La crise que traversent les économies mondiales oblige les Etats à chercher des partenaires pour financer leurs nouveaux méga-projets. Face à la crise financière après la chute des prix des hydrocarbures, le rôle majeur de l'Etat est de voir comment s'insérer dans une nouvelle réorganisation en cherchant des financements non conventionnels.

L'une des opportunités qui se présente est le développement et l'encouragement des partenariats public-privé (PPP). Ce thème a fait l'objet d'une communication de Marcel Boyer, professeur des sciences économiques à l'Université de Montréal (Canada), lors d'une conférence sur le thème «Défis et difficultés dans l'évaluation du partenariat public-privé» animée par visioconférence en présence des cadres du Conseil national économique, social et environnemental (Cnese) et des représentants de plusieurs départements ministériels. L'expert a appelé à promouvoir l'émergence de prix et de mécanismes concurrentiels dans tous les secteurs de l'économie, y compris le secteur des biens et services sociaux. Dans ce genre de partenariat, il est important de favoriser et de développer la compétence locale avec un cadre d'analyse cohérent, rigoureux et approprié au mode PPP. Pour répondre à la demande, l'Etat doit développer des mécanismes et des institutions efficaces pour une meilleure adaptation des individus, des entreprises et des organisations aux changements appropriés. Il est important, selon lui, de promouvoir des politiques de redistribution directe et transparente des revenus et des richesses afin de combattre la dépendance tant des individus que des entreprises et des organisations. «Il est vrai que l'évaluation du PPP n'est pas une chose simple pour voir est-ce que cette option est rentable ou non, mais il y a une chose qu'il faut retenir, c'est qu'il y a toujours des risques à prendre mais il faut s'inspirer des programmes et modèles réussis», a-t-il souligné.

L'intervenant a mis l'accent sur la nécessité de favoriser des évaluations régulières systématiques, transparentes et indépendantes des politiques et programmes publics, entre autres les subventions et le support aux entreprises et de leurs coûts en soumettant les subventions gouvernementales directes et indirectes et les autres programmes de soutien à des enchères concurrentielles. «Comme dans tout projet d'investissement, il est difficile d'évaluer les coûts exacts et de dire est-ce

que le projet est rentable une fois achevé. Donc, tous les projets s'inscrivent dans un contexte incertain même ceux réalisés dans le cadre du PPA», a-t-il dit.

Dans ce sens, la gestion des risques devient d'une extrême importance et que tous les partenaires d'un projet doivent gérer ces risques au temps réel et de s'adapter aux exigences du contexte et d'opter pour une flexibilité managériale dans la réalisation du projet et dans la gestion des équipements. Il a rappelé l'importance de souligner et de bien comprendre que ces problèmes organisationnels contractuels ou de gouvernance ne sont pas propres au mode PPP, mais ils sont aussi présents dans les modes conventionnels avec des formes différentes.

Le risque de corruption existe

Interrogé sur la problématique de la transparence dans ce genre de projet, le Pr Boyer a affirmé que ce volet est la clé de la réussite des projets PPP, en expliquant clairement la nature du projet et quels en sont les risques. «il faut reconnaître que le risque de corruption est important notamment dans le cas de méga-projets comme le cas de la construction de deux grands hôpitaux au Canada où la corruption était majeure et la disparition de l'Agence québécoise des partenariats public-privé (APP) a compliqué davantage la situation. Dans le partenariat, le gouvernement doit observer une conduite rigoureuse des grands projets pour éviter les surcoûts et tout autre dérapage qui existent même dans des contrats conventionnels», a-t-il dit.

Il a, enfin, évoqué l'importance de promouvoir des alliances de libre-échange avec des pays en développement pour développer davantage la stratégie en matière de concurrence créatrice de valeur avec des pays développés.

Les participants à cette rencontre n'ont pas manqué de souligner que l'expérience de l'Algérie est riche en matière de PPP avec tous les points positifs et négatifs, avant d'aller voir ce qui se passe ailleurs. Il faut voir ce qui se passe au niveau local. Le plus important, pour les intervenants, c'est de tirer les leçons des précédents partenariats afin d'éviter tout risque de corruption.

Produits de la contrefaçon: Près de 44.000 infractions en 4 mois (Le Quotidien d'Oran)

Les services de contrôle de la qualité et de la lutte contre la contrefaçon du ministère du Commerce ont constaté 43.871 infractions dues à des produits de contrefaçon durant les quatre premiers mois de l'année en cours, a indiqué hier le ministre du Commerce, Kamel Rezig, lors du 6e colloque international sur la contrefaçon organisé par le World Trade Center Algiers (WTCA). Selon le ministre, les services de contrôle de qualité et de lutte contre la contrefaçon au niveau des frontières et des marchés ont réalisé, durant les quart premiers mois de l'année en cours, 548.257

interventions, permettant aux services de contrôle de constater 43.871 infractions et de rédiger 41.632 procès de poursuite judiciaire. M. Rezig a également fait savoir que la contrefaçon touche différentes catégories de produits tels que des produits alimentaires, cosmétiques et autres articles ou marchandises représentant un risque pour la santé ou la sécurité du consommateur.

Le ministère a tracé un programme de travail spécifique dédié au contrôle de l'ensemble des produits fabriqués en Algérie ou bien importés de l'étranger à travers le développement des expertises, de la ressource humaine et des outils d'analyse des laboratoires de lutte contre la contrefaçon du ministère du Commerce ou d'autres départements ministériels, a précisé M. Rezig.

Selon lui, des laboratoires mobiles sont opérationnels au niveau des postes de contrôle frontaliers pour la vérification de la qualité et la lutte contre la contrefaçon, en plus du lancement de nouvelles applications mobiles dédiées à l'ensemble des produits importés au niveau des frontières.

Plus de 98% de la contrefaçon provient de Chine

Intervenant lors d'un point de presse en marge de cette rencontre, le sous-directeur de la lutte contre la fraude à la Direction générale des Douanes (DGD), Rezki Hennad, a fait savoir que 385.714 articles ont été saisis durant l'année 2020.

Par types de produits, les cosmétiques représentent la majorité avec 313.653 articles saisis (81,32%), suivis des articles de sport avec 54.754 (14,19%), des vêtements (2,15%), des accessoires téléphoniques (2,14%) et des appareils de chauffage (0,19%). Concernant la provenance, la Chine représente 98,43% des produits saisis, alors que la Turquie représente 1,56%, a précisé le représentant de la DGD.

En outre, les services de la DGD ont reçu, en 2020, 24 demandes d'intervention qui ont abouti à l'établissement de 24 alertes de contrefaçon. Depuis 2002, les services des Douanes ont enregistré 547 demandes d'intervention ayant abouti à 375 alertes de contrefaçon, selon M. Hennad.

Produire plus de blé dur et réduire l'importation de blé tendre : L'autre challenge de l'Algérie (L'Expression)



Le président Tebboune a appelé à opérer une «révolution» dans la production des céréales et des semences.

Le gouvernement qui sera issu des élections législatives aura du pain sur la planche. Le cap fixé par le chef de l'Etat pour remettre l'économie nationale

sur les rails, créer un nouveau modèle de croissance qui lui permettra de s'affranchir progressivement de son gaz et de son pétrole, ne déviara pas. Les défis sont nombreux. Après la réduction de la facture des importations, l'augmentation de celle des exportations hors hydrocarbures à 5 milliards de dollars d'ici la fin de 2021...le chef de l'Etat fixe un nouvel objectif. Abdelmadjid Tebboune a mis en avant la nécessité de s'orienter davantage vers la production de blé dur, étant le plus coté sur le marché international, appelant à opérer une «révolution» dans la production des céréales et des semences, lors du Conseil des ministres qui s'est tenu le 30 mai. L'importance de la «révision de la cartographie de céréaliculture, notamment le blé dur, selon les spécifications techniques, géographiques et économiques de chaque région et l'élaboration d'une conception globale et réaliste, en vue d'opérer une véritable révolution en matière de production des céréales et des semences», a été souligné par le premier magistrat du pays qui a réagi à l'exposé du ministre de l'Agriculture et du Développement rural concernant les préparatifs de la campagne moissons-battage 2020-2021.

Le locataire d'El Mouradia a par ailleurs ordonné d'entamer une action de sensibilisation de grande envergure, en vue de changer les mentalités dans ce secteur, tout en oeuvrant à davantage d'incitation, à l'effet d'augmenter la moyenne de production à l'hectare. Selon des statistiques et des projections récentes, dans certaines régions céréalières, le rendement du blé dur à l'hectare a atteint jusqu'à 60 quintaux alors que les pouvoirs publics tablent sur une production de 71 millions de quintaux de blé dans un avenir proche, grâce à l'extension des surfaces irriguées qui devront atteindre, cette saison, une superficie de 20 000 hectares à travers le territoire national dont d'importantes surfaces au sud du pays. Un objectif qui est à portée de main avec un coup de pouce du ciel, des terres plus fertiles et un sol bien arrosé. Il faudra cependant, tenir compte de la répartition inégale de la pluviométrie bienfaitrice pour la production agricole, qui accentue la disparité des rendements entre les régions. 15 quintaux à l'hectare pour certaines wilayas moins bien loties, alors que la moyenne nationale se situe dans une fourchette comprise entre 19 et 21 quintaux à l'hectare. Concernant la collecte des céréales pour la saison 2020-2021 le secteur s'est tracé pour objectif de réaliser une collecte record. Il faut rappeler que le président de la République avait souligné la nécessité de développer la surface agricole irriguée pour permettre l'augmentation de la production nationale de blé de 20%, en vue d'abandonner l'importation de ce produit, lors de son entrevue périodique avec des responsables de médias nationaux diffusée le 1er mars 2021. Le volume de blé importé par l'Algérie devrait augmenter de 15,3% à 7,5 millions de tonnes durant la saison 2020-2021, selon des prévisions pour le marché mondial céréalier du Département de l'agriculture des Etats-Unis, publiées au mois de mai 2020. Selon des statistiques datant de 2017, l'Algérie doit importer plus de 8 millions de tonnes pour répondre aux besoins de sa population, ce qui la placerait au 3ème rang mondial des pays importateurs de céréales, derrière l'Egypte et l'Indonésie. Il faut souligner que, suite à l'achat de 1,74 million de tonnes de blé tendre, en novembre

2020, une note publiée par le cabinet Agritel (société experte en stratégies des marchés agricoles et agro-industriels dont le siège social se trouve à Paris, Ndlr), faisait apparaître l'Algérie au premier rang des pays importateurs de blé tendre européen. Une dépendance que le président de la République entend significativement réduire...

Classement des 500 premières entreprises en 2021 : Sonatrach trône sur l'Afrique (L'Expression)

La compagnie nationale des hydrocarbures demeure le géant africain qui tient la dragée haute aux leaders mondiaux du secteur de l'énergie.

À tout seigneur, tout honneur. Cette année encore, c'est l'indétrônable Sonatrach qui occupe le rang de plus grande entreprise du continent. Premier groupe d'hydrocarbures en Afrique, la compagnie publique des hydrocarbures, Sonatrach, demeure leader des entreprises implantées sur le continent africain. Selon le classement 2021 des «500 meilleures entreprises africaines», réalisé par le magazine Jeune Afrique, la palme de meilleure entreprise revient à Sonatrach, qui vient d'être classée au premier rang dans le Top 500 des meilleures entreprises africaines, en 2021. Un classement publié dans un contexte particulier, celui de la crise mondiale du coronavirus, même si l'effet dépressif de cette pandémie sur l'activité des sociétés pour 2021 et au-delà, reste encore inconnu. Pour mesurer toute l'ampleur de la crise, il faudra attendre le classement de 2022, listant les comptes de 2021.

En effet, toujours sous l'emprise des tensions monétaires et du yoyo des matières premières, l'activité des champions du continent a reculé pour la deuxième année consécutive, note la publication. Néanmoins, Sonatrach tire son épingle du jeu en restant numéro un, comme ce fut le cas pour les classements précédents, en termes de chiffre d'affaires, mais aussi de bénéfices. Elle s'en sort, même, plutôt bien, au moment où les groupes leaders du continent ont globalement vu leur activité marquer le pas. Le Groupe Sonatrach reste de loin le champion toutes catégories. La palme du plus gros bénéfice en valeur absolue, lui revient encore cette année (3,9 milliards de dollars) en dépit d'une nouvelle baisse (-0,98%) du chiffre d'affaires total des entreprises, tandis que le chiffre d'affaires des «500 entreprises» a augmenté d'à peine 5% depuis 2009. Cette distinction, fort justifiée et méritée, vient s'ajouter à celle, attribuée au président-directeur général de Sonatrach, Toufik Hakkar, qui a été classé, par la revue spécialisée Forbes Middle East, comme «cinquième meilleur P-DG dans la liste annuelle des patrons les plus puissants du Moyen-Orient de l'année 2021, en reconnaissance à leurs «contributions significatives» aux économies de la région. Le classement de Forbes a concerné les dirigeants d'entreprises issus de 24 nationalités, représentant 21 secteurs. L'Arabie saoudite est arrivée en tête de liste avec 18 président-directeurs généraux,

suivie des Emirats arabes unis et de l'Egypte, avec 16 P-DG chacun. Dans son classement, le magazine a tenu compte du fait que Hakkar dirige les projets de Sonatrach, visant à investir 40 milliards de dollars au cours des cinq prochaines années et ce pour augmenter ses niveaux de production, au moment où l'Algérie cherche à relancer son industrie pétrolière. Le magazine Forbes relève que le P-DG de Sonatrach est à la tête d'un Groupe qui avait réalisé un chiffre d'affaires de 35 milliards de dollars et un bénéfice net de 2,5 milliards de dollars en 2019 et qui compte plus de 200.000 employés, ainsi que 154 filiales, ce qui fait de Sonatrach la seule compagnie africaine à développer des activités depuis l'exploration pétrolière jusqu'à la pompe à essence, a relevé une étude de l'Institut français des relations internationales (Ifri). Au plan national, Sonatrach, principale pourvoyeuse de devises de l'Algérie, a attribué, en 2020, plus de 1100 contrats à des sociétés locales. Ces contrats de sous-traitance essentiellement, couvrent entre autres, la réalisation de réseaux de collecteurs, l'installation de systèmes de sécurité pour la production, la fourniture, l'installation et la mise en service de systèmes de protection, etc. Selon Toufik Hakkar, ces 1.100 accords «reflètent l'orientation du groupe vers l'ouverture de ses marchés et l'intensification de ses transactions, avec les opérateurs locaux». À terme, cette stratégie de la société entraînera une meilleure application des normes du contenu local et participera à rendre plus compétitives les entreprises locales de services pétro-gaziers.

Energie

Investissements dans les énergies propres : Les majors accélèrent le pas (Reporters)

Le secteur pétrolier tend à se relever progressivement de la crise aiguë dans laquelle l'avait acculé la situation pandémique.

Le regain de forme de la demande mondiale et l'encourageante progression des prix qui en résulte, depuis plusieurs mois, ont redonné des couleurs d'espoir au marché de l'or noir et, partant, fait sortir les entreprises de leur hibernation forcée en matière d'investissements. En amont pétrolier et gazier (exploration et production), ces investissements devraient progresser d'environ 10% par rapport à l'année dernière, indique l'Agence internationale de l'énergie (AIE) dans un rapport sur les investissements énergétiques dans le monde rendu public hier.

Cependant, ces 10% de progression attendus pour l'année en cours restent nettement inférieurs aux taux réalisés par les deux activités citées avant l'arrivée de la Covid-19, souligne l'AIE, précisant que cette hausse revient grandement aux compagnies nationales, pendant que les dépenses des majors pétrolières privées restent stables.

Ces derniers semblent opter pour une attitude plutôt attentiste dans une conjoncture où la crise sanitaire est toujours menaçante. Du coup, les gros investissements qu'ils ont l'habitude d'opérer, notamment dans

l'exploration et la production, constituent toujours un risque qu'ils préfèrent épargner à leurs équilibres financiers. Lesquels avaient été fortement secoués en 2020 lorsque le marché pétrolier avait connu l'une des plus sombres périodes de son histoire, sous l'effet d'une crise sanitaire mondiale ayant réduit la demande à son insignifiante expression et acculé le baril à des prix dérisoires.

Une année noire pour les plus grandes compagnies pétrolières dans le monde dont les cinq mastodontes que sont BP, Chevron, Exxon, Shell et Total ont, à elles seules, cumulé plus de 77,1 milliards de dollars, selon les chiffres publiés en début d'année courante.

La reprise des investissements par les géants du secteur est sans doute appelée à se faire progressivement dès que la situation sanitaire mondiale commencera à lancer des signes garantissant un réel retour à la normale. Il faudra, néanmoins, compter avec la migration qui est en train d'être opérée vers les énergies propres. Un terrain qui attire des investissements en hausse qui devraient se consolider cette année, selon les prévisions de l'AIE. Cette dernière a d'ailleurs invité le monde à oublier dès maintenant tout nouveau projet d'exploration pétrolière ou gazière. Elle l'a fait dans un récent rapport sur la neutralité carbone à 2050, soulignant que c'est le protocole énergétique à suivre pour garder une chance de limiter le réchauffement à 1,5°C.

Dans le cas de son rapport publié hier, l'agence constate que les investissements des grandes compagnies pétrolières et gazières «commencent» lentement à se diversifier vers les énergies propres, surtout en Europe. L'agence basée à Paris estime que cette tendance pourrait atteindre 4% en 2021, contre 1% l'année dernière, «et bien au-delà de 10%» pour certaines grandes compagnies européennes, souligne-t-elle. La diversification relevée par l'AIE profite en premier lieu à l'électricité d'origine renouvelable, explique la même source, précisant que les entreprises européennes (comme BP, ENI, Shell ou Total) ont pris de l'avance sur leurs concurrentes américaines. «Les investissements dans l'électricité sont dominés par les renouvelables», se félicite-t-elle, «mais le charbon n'a pas disparu du paysage pour autant», note-t-elle. En ce sens, le directeur exécutif de l'AIE, Fatih Birol, appelle les gouvernements à «prendre des engagements clairs afin de réduire les incertitudes liées aux investissements dans l'énergie propre et fournir aux investisseurs la visibilité sur le long terme dont ils ont besoin».

Quota de l'Algérie au sein de l'Opep+ : hausse de 14.000 barils/j (El Moudjahid)

Le quota de l'Algérie augmentera légèrement, en juillet, de 14.000 barils/jours, suite à la décision prise mardi par l'Opep et ses alliés (l'Opep+) relative à une augmentation de 441.000 barils/jour de leur production le

mois prochain, a indiqué un communiqué du ministère de l'Énergie et des Mines.

«Le ministre de l'Énergie et des Mines, M. Mohamed Arkab, a participé mardi aux travaux de la 17e réunion ministérielle des pays de l'OPEP et non-OPEP, qui s'est tenue par visio-conférence», indique le communiqué. Cette réunion, qui a regroupé 23 pays dans le cadre de la déclaration de coopération (13 pays de l'OPEP et 10 non-membres de l'organisation), était consacrée à l'examen des récents développements du marché pétrolier international.

À l'issue de cette réunion, «il a été décidé à l'unanimité de se conformer aux décisions de la quinzième réunion ministérielle des pays OPEP et non-OPEP, tenue le 1er avril 2021, pour maintenir l'ajustement de la production du mois de juillet, soit l'augmentation de 441.000 barils par jour». Pour l'Algérie, cet ajustement «permettra une légère augmentation de sa production, environ 14.000 barils par jour», précise le ministère. Le ministre a participé également aux travaux de la trentième réunion du Comité ministériel conjoint de suivi (JMMC) pour évaluer l'évolution du marché à court terme, ainsi que le niveau de respect des engagements de réduction de production des pays signataires de la Déclaration de coopération, pour le mois d'avril 2021, et ce sur la base du rapport du Comité technique conjoint. Il s'est félicité, dans une déclaration à la presse, de la performance des niveaux de conformité globale de réduction de production réalisés, ainsi que du respect des engagements des pays membres de l'OPEP et non-OPEP pour le mois d'avril qui a atteint 114%.

Il a également déclaré qu'il a été convenu, dans le cadre de l'accord de déclaration de coopération, de poursuivre les réunions périodiques des pays OPEP et non-OPEP, afin de suivre l'évolution du marché pétrolier et de prendre les décisions appropriées pour l'équilibre et la stabilité du marché pétrolier.

Pétrole et gaz : BP veut vendre ses actifs algériens à ENI (Le Soir d'Algérie)

Le géant British Petroleum (BP) avait donné le ton l'été dernier déjà, à un moment où la pandémie happait l'activité économique mondiale et mettait les compagnies pétrolières à genoux. BP annonçait, en effet, la cessation de plusieurs activités afin de renforcer ses finances plombées par la crise sanitaire. C'est dans cette optique qu'interviennent sans doute les tractations, révélées hier par Reuters, pour la cession de ses actifs en Algérie aux Italiens d'Eni.

Selon l'agence américaine, les Britanniques de BP et les Italiens d'Eni sont en discussion sur l'avenir de leurs actifs pétroliers et gaziers en Algérie, les deux compagnies étant décidées à recentrer leurs activités afin de faire face à la baisse des marges, à la hausse de la dette, et aux pressions induites par les accords sur le climat. Cette dernière cause qui oblige les principales

sociétés énergétiques à réduire leurs portefeuilles pétroliers et gaziers, pour ne conserver que les actifs les plus susceptibles d'être rentables et, ainsi, redéployer des capitaux pour une transition vers une énergie propre au moment où l'incertitude monte sur la demande future de combustibles fossiles. Des justifications que le géant britannique avait déjà mises en avant au milieu de l'année dernière, lorsqu'il avait annoncé, en pleine apogée de la crise sanitaire, la vente de ses activités pétrochimiques à un groupe industriel britannique pour 5 milliards de dollars afin de renforcer ses finances rudement mises à mal par la crise sanitaire. Dans un communiqué publié, il y a exactement une année, BP expliquait qu'il avait mis au point un programme de cession de 15 milliards de dollars d'actifs qui devait se poursuivre jusqu'à ce mois de juin. Se délester de nombreuses activités permettrait à BP d'économiser du capital, l'objectif étant de réduire la taille de la compagnie afin d'être prête à accompagner la transition énergétique. BP avait alors décliné ses décisions de supprimer 10 000 emplois dans le monde, soit 15% de ses effectifs, dans le cadre d'un programme d'économies, ainsi que des dépréciations d'actifs massives de 13 à 17,5 milliards de dollars, avec des coupes prévues dans l'exploration. En avril dernier, il avait été révélé que BP avait subi durant l'historique année 2020 des pertes nettes évaluées à 5,7 milliards de dollars, alors que sa dette avait pris de la hauteur pour atteindre les 39 milliards de dollars, craignant de la voir augmenter encore au premier semestre de cette année en raison de nouvelles charges. Mais, finalement, le géant britannique a renfloué sa caisse avec plus de 4,5 milliards de dollars provenant de produits de cessions sur les trois premiers mois de l'année 2021, au moment où l'objectif de réduction de la dette au premier trimestre de cette année à 35 milliards de dollars a été atteint, voire dépassé, et ainsi demeurer dans la ligne du plan stratégique qui verra BP accentuer sa présence dans les énergies à faibles émissions de gaz à effet de serre. Un plan qui prévoit 25 milliards de dollars de cessions d'actifs d'ici 2025, dont quatre à six milliards cette année. L'on comprend dès lors que la cession de ses actifs algériens à ENI fait partie du plan auquel BP est en train d'obéir. Sauf que la cession d'actifs détenus en Algérie par les Britanniques avait été ébruitée déjà au début du mois de février de l'année dernière, alors que la pandémie n'était qu'à ses balbutiements, lorsque l'agence Reuters révélait que BP s'était mise à la quête d'acquéreurs pour sa participation dans le site algérien de gaz naturel d'In Amenas, après l'échec des discussions sur une vente au géant pétrolier russe Rosneft. Le site en question appartenant pour 45,89 % à BP, pour 45,9% aux Norvégiens d'Equinor et les 8,21% restants à Sonatrach.

Selon l'agence américaine, cette cession faisait ou fait encore partie d'un programme de cession de 15 milliards de dollars que BP escompte réaliser jusqu'à la mi-2021, avant que ce programme de cession ne soit porté désormais à 25 milliards de dollars, en raison des effets induits par la pandémie et le vœu de BP de se tourner un peu plus vers la transition énergétique. Les sources qui se sont confiées à Reuters affirment que BP et Eni étaient en pourparlers préliminaires pour que le groupe italien reprenne les actifs de BP en Algérie. Les deux parties envisagent une vente pure et

simple, ainsi qu'une option pour que BP reçoive des participations dans les actifs d'Eni dans le monde entier, peut-être dans son développement phare de gaz naturel liquéfié au Mozambique. Les deux compagnies européennes, toujours selon l'agence américaine, ont également examiné l'idée de créer une joint-venture en Algérie similaire à celle pour laquelle ils sont en discussion en Angola pour cogérer leurs opérations là-bas. Dans le cas où la cession est conclue, cela ferait de l'Algérie une plaque tournante pour Eni, selon Reuters qui présente la compagnie italienne comme le plus grand producteur étranger de pétrole et de gaz en Afrique, avec des intérêts stratégiques en Libye et en Égypte. Selon le rapport annuel de BP, repris par l'agence US, la part nette de production en Algérie en 2020 était de 141 millions de pieds cubes de gaz par jour et de 6 000 barils de pétrole par jour, alors que l'Italien Eni, lié avec l'Algérie par des contrats d'importation de gaz à long terme, a produit 81 000 barils d'équivalent pétrole par jour en 2020, dont 152,5 millions de pieds cubes de gaz. Ceci en plus de l'engagement des Italiens à multiplier par quatre leur capacité de production d'énergie verte à 4 gigawatts en 2024, et disposent de 5 MW de capacité solaire en Algérie.

Veille

Ambassade turque à Alger: Les conditions de voyage en Turquie dévoilées (Le Quotidien d'Oran)

La compagnie nationale Air Algérie a rendu public, hier mercredi, le programme des vols à destination de l'Italie et de l'Allemagne. En effet, selon un communiqué du pavillon national, un vol reliant l'aéroport d'Alger-Houari Boumediene à la capitale italienne, Rome, aura lieu le dimanche 7 juin, et Alger-Frankfurt le 10 juin. La compagnie Air Algérie se dit «attendre la confirmation par les autorités de l'aviation civile de ces deux pays pour commencer la vente de la billetterie». La compagnie aérienne algérienne précise que le vol Alger-Rome aura lieu le dimanche 7 juin à 10h30 et le retour à 16h, tandis que le vol Alger-Frankfurt est programmé pour le mercredi 10 juin à 10h15 et le retour à 17h35.

Par ailleurs, l'ambassade de Turquie en Algérie a, elle aussi, rendu public un communiqué dans lequel elle définit les conditions d'accès à son territoire pour les voyageurs étrangers, y compris les ressortissants algériens. Le communiqué de l'ambassade de Turquie précise que le voyageur au départ d'Alger doit présenter un test PCR de moins de 72h et un certificat de vaccination contre le Covid-19 datant de moins de deux semaines. Les voyageurs ayant été contaminés durant les derniers six (06) mois sont dispensés de procéder à un test PCR, précise la représentation diplomatique turque dans son communiqué.